

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité - Travail



PROCES VERBAL

**DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU
COMITE NATIONAL DE PILOTAGE DE L'ITIE
RCA**

BANGUI LE 06 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le six septembre, s'est tenue dans la salle de conférence de l'Hôtel Ledger Plaza, la session extraordinaire du Comité National de Pilotage de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en République Centrafricaine au titre de l'année 2024.

Y ont pris part en qualité de :

Représentants du Gouvernement :

- Monsieur **Roger NZONGBO**, Inspecteur Général des Finances.
- Monsieur **William MOSSOA GUINDO**, Représentant de la Primature.
- Monsieur **Abraham Pierre M'BOKANI**, Représentant du Conseil Economique et Sociale.
- Monsieur **Radium NGONDJINO**, Représentant de la Chambre de Commerce, des Mines et de l'Industrie.
- Monsieur **Daniel NGUEREMI**, Directeur Général Adjoint des Douanes et des Droits Indirects.
- Monsieur **Thierry FEIKERAM**, Directeur Général des Mines.
- Monsieur **Francis SODEA**, Directeur Général du Pétrole.
- Monsieur **David YANGBONDO**, Directeur Général de l'Environnement.
- Monsieur **Luc Florentin Simplicie BROSSONI YALI**, Directeur Général du Secrétariat Permanent du Processus de Kimberley.
- Monsieur **Ocklefort FIONGAI**, Directeur Général des Eaux et Forêts.
- Monsieur **Gervais NDOLOMBAYE**, Directeur Général du Commerce, de la Concurrence et de la Consommation.
- Monsieur **Lucien Freddy AWARA**, Représentant du Directeur Général des Impôts et des Domaines.
- Monsieur **Maurice BONGO**, Représentant du Directeur Général de l'Environnement.
- Madame **Peggy Maguy NGBAGBAE**, Représentante de la Directrice Générale du Budget.
- Madame **Gisèle Ange OUANDE**, Représentante du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique. *MB -*

Représentants des entreprises extractives et forestières :

- Madame **Rosine NGOUGBIA BAYOGO**, Représentante des Sociétés forestières.
- Monsieur **OUMAROU MAHAMAT MEDJIGUIDA**, Représentant des Bureaux d'Achat, d'Import et Export.

Représentants de la Société Civile :

- Madame **Ruth GUELEGA**, Représentante du Réseau des Femmes Parlementaires.
- Monsieur **Philippe SING-NA**, Représentant de la plateforme des Confessions Religieuses.
- Monsieur **Samuel GOPA**, Représentant de la Presse Privée.
- Monsieur **Joseph BINDOUMI**, Représentant de la coalition 'Publiez Ce Que Vous Payez ».
- Monsieur **Jean Jacques Urbain MATHAMALE**, Représentant de la plateforme pour la Gestion Durable des ressources naturelles et de l'Environnement.
- Monsieur **Florent DENAMGANAI**, Représentant du Syndicat des Collecteurs des Diamants et Or.

Points Focaux :

- Monsieur **Narcisse ANIYASSI**, Inspection Générale des Finances.
- Monsieur **Fred MAMELEYEN**, Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.
- Monsieur **Francis SINGA NDOUROU**, Direction Générale des Mines.
- Monsieur **Christian BANIBE**, Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects.
- Monsieur **Max OUKA BEDANG**, Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects.
- Monsieur **Alfred SEPAMIO**, Direction Générale des Eaux et Forêts.
- Monsieur **Yvon Patrick SENGUELA**, Direction Générale des Eaux et Forêts.

MB

- Monsieur **OUENAM François**, Direction Générale des Impôts et des Domaines.
- Monsieur **Alexis NAMBENGBA**, Direction Générale du Pétrole.
- Monsieur **Simon BOY-BOM**, Direction Générale des Eaux et Forêts.
- Monsieur **Aubin Arthur MBALLA**, Direction Générale du Budget.
- Monsieur **Igor LOMBILO**, Bureaux d'Achat Export-Import.
- Monsieur **Jean Bertrand KOLONDO PENGUELET**, Direction Générale de l'ICASEES.

L'ordre du jour comportait un point à savoir l'examen pour adoption des commentaires formulés par les collèges des parties prenantes.

La séance était présidée par le Ministre des Mines et de la Géologie, Vice-Président du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA, Monsieur Rufin BENAM BELTOUNGOU.

Dans ses propos introductifs, il a rappelé aux membres du Comité National de Pilotage l'importance que revêt cette session pour le Gouvernement.

Il a exhorté les parties prenantes à s'investir pleinement pour la réussite de la Validation de la République Centrafricaine dont les premiers commentaires notifiés ont fait ressortir des préoccupations.

Avant de procéder à l'examen des commentaires, le Ministre a donné la parole à Monsieur FESONAE Thomas pour rappeler le mécanisme de Validation.

Dans son exposé, il a indiqué que la Validation est un mécanisme qui permet d'évaluer chaque pays qui met en œuvre l'ITIE afin de vérifier les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la NORME ITIE.

Il a rappelé les cinq (05) étapes de la Validation à savoir la préparation, l'évaluation initiale, la consultation des parties prenantes, l'examen par le Comité de Validation et la décision du Conseil d'Administration.

De même, il a passé en revue les trois composantes de la Validation notamment, l'engagement des parties prenantes visé par l'Exigence 1.1 à 1.4, la

transparence par les Exigences 2 à 6 et les résultats et impacts par les Exigences 1.5 et 7.

Il a, ensuite, présenté la manière dont l'appréciation des progrès réalisés est faite et se présente de la manière suivante :

- Dépassée : 100 points.
- Pleinement respectée : 90/100.
- En grande partie respectée : 60/100.
- Partiellement respectée : 30/100.
- Non respectée : 00/100.
- Non évaluée : divulgation encouragée mais pas exigible.
- Sans objet : l'exigence ne s'applique pas.

Dans le cas de la République Centrafricaine, il a indiqué que :

- 02 Exigences sont pleinement respectées ;
- 05 Exigences sont en grande partie respectées ;
- 17 Exigences sont partiellement respectées ;
- 01 Exigence n'est pas respectée ;
- 06 Exigences sont non applicables.

La note générale attribuée à la République Centrafricaine est de 44/100.

Il a souligné par ailleurs qu'après la notification du projet de rapport de validation, chaque partie prenante a formulé des commentaires qui sont compilés par le Secrétariat Technique et soumis pour adoption.

Le Président de la séance et les membres du Comité ont demandé une précision sur le périmètre de la Validation.

Le Ministre Coordonnateur National de l'ITIE-RCA a rappelé aux membres du Comité National de Pilotage que la Validation de la République Centrafricaine couvre la période du 21 octobre 2021 au 1^{er} avril 2024 et ne concerne que les activités menées dans les zones déclarées conformes par le Processus de Kimberley.

Ainsi donc, des questions préalables suivantes ont été posées notamment :

MJB

- Pourquoi le projet de rapport de Validation insiste sur les mines d'or de Ndassima qui pourtant se situent dans la zone non conforme ?
- Pourquoi la prise en compte des rapports des Institutions et des organisations de la société civile dont le contenu n'est pas notifié à la République Centrafricaine ?
- Pourquoi le rapport de Validation se fonde sur des questions rapportées au conditionnel pour mal noter la République Centrafricaine ?
- Pourquoi le rapport attribue la note de 00/100 lorsque le Gouvernement et le GMP affirment qu'il n'y a pas d'accord de troc en République Centrafricaine ?
- Pourquoi insister sur la suppression de l'ancien article 60 de la nouvelle Constitution, pourtant le peuple en a ainsi décidé ?

Les éléments de réponse sont contenus dans le commentaire adopté par le GMP à l'unanimité.

En divers, le Ministre des Mines et de la Géologie a indiqué l'urgence et la nécessité pour les entreprises à s'impliquer davantage à la mise en œuvre de l'ITIE.

Il a instruit le Directeur Général des Mines à prévoir des dispositions contraignantes à cet effet dans le futur Décret d'application du nouveau Code Minier de la République Centrafricaine adopté le 21 Août 2024.

Débutés à 10 heures 30 minutes, les travaux de la session extraordinaire du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA ont pris fin à 16 heures 15 minutes.

Fait à Bangui le 10 septembre 2024



LE RAPPORTEUR

Robert MOIDOKANA